



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement adopté en conformité du Plan et des Règlements d'urbanisme, ledit règlement étant identifié à la section 1 du présent avis.

1. LE PROJET DE RÈGLEMENT

Lors d'une séance tenue le 7 avril 2026, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

- Projet de Règlement numéro 426 visant à modifier le règlement de zonage 405

Ce projet de règlement est adopté en conformité du plan et des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Pacôme suite à l'entrée en vigueur, le 24 novembre 2016, du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska.

2. OBJET DU RÈGLEMENT

2.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 426 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 405

Le projet de Règlement numéro 426 vise à modifier le règlement de zonage 405 actuellement applicable sur le territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement.

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Ce projet de règlement a pour but de modifier l'utilisation du sol, bâtiments et constructions complémentaires des zones sur le territoire de la Municipalité. Il vise plus précisément à en ordonner le cadre physique et les activités qui y ont lieu.

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme.

3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **27 avril 2026** à 18 h 30, à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme (Québec). Au cours de cette assemblée publique seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de leur adoption.

Au cours de cette séance de consultation publique, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur ce projet de règlement.

Le projet de règlement peut être consulté du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h, à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme (Québec).

Donné à Saint-Pacôme, ce 8^e jour du mois d'avril 2026.

Le Directeur général et greffier-trésorier

Louis-Philippe Caron